

AVIS DU MAIRE

Communes :	Type d'autorisation	N° de dossier	Date de dépôt
FRUMENTIERES	Permis Construire	053101260006	03/06/2026

PRÉSENTATION DU PROJET

DEMANDEUR	NOM, Prénoms :	SNC ALTA TERRA 24-05
	Adresse :	87, Rue de Richelieu 75002 PARIS
SITUATION DU TERRAIN	Adresse :	La Rouvrie 53200 FRUMENTIERES
	Références cadastrales :	C 62, 93, 94, 95, 96, 102, 48, 47, 43 et 45
	Superficie du terrain :	162 322 m²

AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SITUATION DU PROJET	☒ DANS UN SECTEUR COUVERT PAR UN DOCUMENT D'URBANISME		Type de document : PLU	zones : A, N, Np
	☐ DANS UN SECTEUR NON COUVERT PAR UN DOCUMENT D'URBANISME		Zonage : 18/11/2021	
	☐ Dans une partie urbanisée		☐ Dans une partie non urbanisée	☐ Terrain agricole ☐ Espace boisé ☐ Autre
	Distance approximative de la construction la plus proche : m			
	Terrain situé dans un lotissement :		☐ Oui	☒ Non
Date de création :				
Existe-t'il un ou plusieurs bâtiments sur le terrain ? :		☐ Oui	☒ Non	
Certains sont-ils destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ?		☐ Oui	☐ Non	
APPRÉCIATION DES RISQUES	Y a-t-il à proximité des bâtiments générant des nuisances (exploitations agricoles ou installations classées nuisantes) ?			
	☐ Oui	☐ Non	Distance : m	
	Nature des nuisances : 			
	Problèmes relatifs aux règles d'éloignement imposées par le règlement sanitaire départemental ?			
				
Le terrain est-il dans un secteur à risques (mouvement de terrain, sismicité, cavités souterraines, inondations, décharges) ?				
☐ Oui		☐ Non	Nature : 	

AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

VOIRIE	Le terrain est desservi par une voie :		☒ Publique	☐ Privée	Largeur de la voie : m	
	Type de voie :		☐ RN	☐ RD	☒ CR	☐ VC
	Adaptation du réseau par rapport aux besoins engendrés par le projet :		☐ Bonne	☐ Mauvaise	☐ Insuffisante	
	Le terrain n'est pas desservi par une voie :		☐ La commune fera réaliser la desserte nécessaire Avant le : ☐ La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée ☐ La commune n'a pas l'intention de réaliser la voie			
RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	Le terrain est desservi par un réseau d'eau :		☐ Publique	☐ Privée	Diamètre des canalisations : m	
	Appréciation de la desserte par rapport aux besoins engendrés par le projet :		☐ Bonne	☐ Mauvaise	☐ Insuffisante	
	Le terrain n'est pas desservi par un réseau d'eau :		☐ La commune fera réaliser la desserte nécessaire Avant le : ☐ La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée ☐ La commune n'a pas l'intention de réaliser le réseau			
RÉSEAU SÉCURITÉ INCENDIE	La sécurité incendie est-elle assurée :		☐ oui	☐ Non		
	Problèmes rencontrés et mesures pour y faire face :					
						

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	Le terrain est desservi par un réseau d'assainissement : Adaptation du réseau eaux pluviales par rapport au projet : Adaptation du réseau eaux usées par rapport au projet : Existe-t'il une station d'épuration non saturée ?	☐ Publique ☐ Privée ☐ Bonne ☐ Mauvaise ☐ Insuffisante ☐ Bonne ☐ Mauvaise ☐ Insuffisante ☐ Oui ☐ Non	Diamètre des canalisations : Observations :
	Le terrain n'est pas desservi par un réseau d'assainissement : Avis sur les modalités d'assainissement individuel envisagé par le pétitionnaire :	☐ La commune fera réaliser la desserte nécessaire Avant le : ☐ La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée ☐ La commune n'a pas l'intention de desservir le terrain par un réseau public d'assainissement	
RESEAU DE GAZ D'ELECTRICITE ET DU TELEPHONE	Le terrain est desservi en électricité basse tension : La desserte en électricité est-elle : Y a-t'il des problèmes particuliers ?	☐ Bonne ☐ Mauvaise ☐ Insuffisante 	
	Le terrain n'est pas desservi en électricité basse tension : Les constructions peuvent elles être desservies par le réseau téléphonique : Les réseaux d'électricité et du téléphone situés sur le terrain devront'ils être :	☐ La commune fera réaliser la desserte nécessaire Avant le : ☐ La commune n'est pas en mesure de préciser si la desserte est assurée ☐ Oui ☐ Non ☐ Aériens ☐ Enterrés	

PARTICIPATIONS D'URBANISME

Le projet susvisé doit'il être assujéti aux participations suivantes :

- ☐ Participation Équipement Publics Exceptionnels (art L.332-6-1-2 et L.332-8)
☐ Participation du constructeur en ZAC (art L.311-4)
☐ Participation pour Non Réalisation d'Aires de Stationnement (art L.332-6-1-2)
☐ Participation pour Voie et Réseaux (art L.332-11-1)

Délib. en date du : Montant :
 Délib. en date du : Montant :

FISCALITÉ

☒ Taxe d'Aménagement

Taux : 1,0% *taux communal*

AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

AIRES DE STATIONNEMENT	Observations du Maire :	
PLANTATIONS ET AIRES DE JEUX	Y a-t'il lieu de prescrire :	Le maintien des arbres existants ☐ Oui ☐ Non La réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux et de loisirs ☐ Oui ☐ Non
	Observations du Maire sur l'aspect extérieur des bâtiments (Toitures, Façades, Clotures, ...) : Y a-t'il lieu d'imposer des prescriptions spéciales ? Les conditions d'accès sont elles satisfaisantes ? ☐ Oui ☐ Non	
ACCÈS	Observations :	

AVIS DU MAIRE

FAVORABLE (nature et motifs des prescriptions s'il y a lieu)

Avis favorable

Date :

4 juin 2026

DEFAVORABLE (Indiquer les motifs compte tenu des observations si dessus)

Le maire :

SURSIS A STATUER (Dans le cas où le document d'urbanisme est en cours d'élaboration ou de révision)

